

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2025

Le vingt-huit juin deux mille vingt-cinq à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Céline BORDIER, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER, Myriam FOUQUET

Absents : Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Procurations : Guillaume FOUCHER à Jacky DONJON, Christophe SCHOERLIN à Lionel FUENTES, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD, Fabien GARCIA à Patrick CHARLES

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	23	4	27

Date de la convocation : 19 juin 2025

Monsieur Lionel FUENTES a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/71

OBJET : Modification du tableau des emplois : suppression et création de postes

Le rapporteur : Mathilde GAZZA

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cette fin d'année scolaire, l'ensemble des postes ont été examinés et ajustés au plus près des besoins de la collectivité notamment sur le service Scolaire/Périscolaire, ainsi que sur l'entretien des locaux scolaires et périscolaires. Il convient également de supprimer deux postes au service administratif suite au départ d'un agent et à un changement de grade.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces créations et suppressions de postes sera effective au 1^{er} septembre 2025.

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Il est proposé de supprimer les 28 postes ci-dessous, pour un total de 418.72 heures, soit 11.96 équivalents temps plein :

FILIERE	GRADES	CAT	EMPS CONTRAT	ACTION	Fonctions
Administrative	Attaché Principal	A	35,00	A SUPPRIMER	DGS
Administrative	Adjoint Administratif	C	35,00	A SUPPRIMER	Comptabilité
Animation	Adjoint Animation	C	6,30	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	13.67	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	9.60	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	17.48	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	17.78	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	17.33	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	14.72	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	13.21	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	10.94	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	9.63	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	9.63	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,30	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,30	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,62	A SUPPRIMER	Agent d'animation périscolaire
Médico-sociale	ATSEM Princ. CI 1	C	31,02	A SUPPRIMER	ATSEM
Technique	Adjoint technique principal cl 2	C	31,50	A SUPPRIMER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	12,00	A SUPPRIMER	Agent entretien des bâtiments
Technique	Adjoint Technique	C	12,00	A SUPPRIMER	Agent entretien des bâtiments
Technique	Adjoint Technique	C	20,19	A SUPPRIMER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	17,92	A SUPPRIMER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	31,50	A SUPPRIMER	Agent de restauration

Il est également proposé de créer les 22 postes suivants pour assurer le fonctionnement des services pour un total de 309.12 heures annualisées, soit 8.83 équivalents temps plein :

FILIERE	GRADES	CAT	TEMPS CONTRAT	ACTION	Fonctions
Animation	Adjoint Animation	C	6,27	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,27	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	18,29	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	18,29	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	17,51	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	11,24	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	11,24	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Animation	Adjoint Animation	C	6,80	A CREER	Agent d'animation périscolaire
Médico-Sociale	ATSEM Princ. Cl 1	C	30,76	A CREER	ATSEM
Animation	Adjoint Technique	C	11,75	A CREER	Agent entretien des bâtiments
Animation	Adjoint Technique	C	12,87	A CREER	Agent entretien des bâtiments
Technique	Adjoint technique principal cl 2	C	34.05	A CREER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	24.89	A CREER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	33,26	A CREER	Agent de restauration
Technique	Adjoint Technique	C	18,03	A CREER	Agent de restauration

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2025,
Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
27	0	0	0

APPROUVE les suppressions et créations proposées ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

Valgelon-La Rochette, le 28 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Lionel FUENTES



Le Maire,
David ATES



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 07/07/2025 et de sa publication ou notification le 07/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai